URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Objectifs pédagogiques

Les CHRS sont amenés à contractualiser avec leur autorité de tarification, dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat conduit à une évolution de la procédure budgétaire dont les modalités et les enjeux doivent être appréhendés en amont de la signature du contrat.

Programme

Les caractéristiques du CPOM des CHRS

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs d'établissements ou de services, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs.

Durée, effectifs

1.5 jour(s) - 9 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Maxime CHOMETON, Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

3 x 3h de classe virtuelle, soit 9 heures
Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé).

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire et cas pratiques

PROGRAMME DE FORMATION

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).